

(12) **BREVET D'INVENTION**

(11) N° de publication :
MA 42114 B1

(51) Cl. internationale:
A 61B 6/10, A 61B 6/00

(43) Date de publication : **31/05/2019**

(21) N° Dépôt : **42114**

(22) Date de Dépôt : **09/05/2016**

(30) Données de Priorité : **19052015 FR 1554474**

(96) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : **16726136.1**

(86) Données relatives à lademande internationale selon le PCT :
PCT/FR2016/051081 09.05.2016

(71) Demandeur(s) :
Biomedica,99C rue Parmentier, 59650 Villeneuve d'Ascq, FR

(72) Inventeur(s) :
MAALLOUL, Fouad;GUERIN, Laura

(74) Mandataire : **SABA&CO**

(54) Titre : **DISPOSITIF DE SIGNALISATION DU STATUT D'UN APPAREIL A EMISSION
(57) RADIOELECTRIQUE EN EXTERIEUR, ET NOTAMMENT D'UN APPAREIL MUNI D'UN TUBE A
RAYON X**

Abrégé :

Revendications

1. Dispositif de signalisation du statut d'un appareil à émission radioélectrique en extérieur, et notamment d'un appareil muni d'un tube à rayon X, caractérisé en ce qu'il comprend :

- une première partie (2), apte à être connectée au niveau du câble d'alimentation (9) dudit appareil à émission, et comportant des moyens de mesure (10) de la demande en courant dudit appareil à émission, des moyens de traitement (11) permettant de déterminer le statut, hors tension, veille ou utilisation, dudit appareil à émission en fonction de la mesure du courant et des moyens de transmission (12) du statut détecté vers une seconde partie (3),

- une seconde partie (3) comportant des moyens de signalisation (13) du statut de l'appareil à émission détecté par ladite première partie.

2. Dispositif de signalisation selon la revendication 1 dans lequel la première (2) et la seconde (3) partie sont logés dans des boîtiers indépendants (4,5), lesdits moyens de transmission (12) comportant une liaison sans fil.

3. Dispositif de signalisation selon la revendication 2 dans lequel la liaison entre les première et seconde parties (2,3) est codée pour éviter les erreurs d'appairage.

4. Dispositif de signalisation selon l'une ou l'autre des revendications 1 et 2 dans lequel les moyens de mesure (10) comportent une pince ampérométrique permettant de mesurer l'intensité du courant requis par l'appareil à émission (6).

5. Dispositif de signalisation selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel les moyens de traitement (11) comportent au moins deux seuils dont un premier seuil bas (S1) est inférieur à la demande minimale en courant lorsque l'appareil à émission (6) est en veille et un second seuil haut (S2) est inférieur à la demande minimale en courant de l'appareil à émission (6) en utilisation.

6. Dispositif de signalisation selon la revendication 5 dans lequel les moyens de traitement (11) permettent un autoapprentissage des seuils bas et haut lors respectivement de la première mise en veille et mise en fonctionnement de l'appareil à émission (6).

7. Dispositif de signalisation selon la revendication 5 dans lequel les moyens de traitement (11) comportent une mémoire comportant des seuils haut et bas fixes préenregistrés en fonction des appareils à émission (6) auquel le dispositif de signalisation (1) correspond.

8. Dispositif de signalisation selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel les moyens de signalisation (13) sont de type sonore et/ou lumineux et/ou un afficheur de messages.

9. Dispositif de signalisation selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel la première partie (2) comportent des moyens de coupure de l'alimentation de l'appareil à émission (6) couplés à des moyens de détection de présence dans la zone de champs ouvert de l'appareil à émission (6).

10. Ensemble comportant une unité centrale (15) permettant de recevoir le signal émis par au moins une première partie (2) du dispositif de signalisation (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes et permettant de collecter les données de statut relatives à plusieurs dispositifs de signalisation (1).